

LES SYSTÈMES DE REPRÉSENTATION AU TRAVAIL :

à la mesure des réalités contemporaines ?

47^e Congrès de l'ACRI / Colloque international du CRIMT

16-18 juin 2010
Université Laval
Québec, Canada

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1. Coordonnées (écrire en lettres CAPITALES)

Nom : Prénom :
Titre : Organisation :
Adresse : Ville : Pays :
Code postal : Téléphone : Télécopieur : Courriel :

2. Frais d'inscription

Régulier **450 \$**
Étudiant, retraité, sans emploi **220 \$**

3. Autres frais (facultatifs)

A. Banquet

L'Association canadienne des relations industrielles (ACRI) et le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) seront les hôtes d'un banquet donné en l'honneur des congressistes. Facultatif, le banquet aura lieu dans le Hall du Musée national des beaux-arts du Québec. Les congressistes seront invités à visiter les salles d'expositions permanentes du Musée, ouvertes spécialement pour l'occasion. Si vous désirez participer au banquet, un montant de **55 \$** sera ajouté à vos frais d'inscription.

Je désire participer au banquet du 17 juin 2010 (des frais de 55 \$ seront ajoutés à vos frais d'inscription)

Nombre de billets additionnels requis _____ (des frais de 55 \$ seront ajoutés à vos frais pour chaque billet additionnel. NOTE : le cas échéant, à l'intention de gens qui vous accompagnent à Québec mais qui ne sont pas inscrits au colloque)

B. Adhésion à l'ACRI

Si vous n'êtes pas déjà membre de l'ACRI, que vous voulez renouveler votre adhésion ou que vous avez déjà été membre mais ne l'êtes plus, que l'ACRI vous intéresse et que vous voulez appuyer la tenue d'autres activités scientifiques, comme ce congrès, nous vous invitons à devenir membre en cochant l'une ou l'autre des options ci-dessous. Deux modalités de facturation : les frais d'adhésion sont ajoutés à votre facture globale ou nous vous faisons parvenir une facture distincte. En tant que membre de l'ACRI, vous recevrez un abonnement annuel à la revue *Relations industrielles / Industrial Relations*. Voir le document d'accompagnement.

Je désire devenir membre de l'ACRI à titre de :

Membre régulier	120 \$	<input type="checkbox"/>
Membre étudiant, retraité	60 \$	<input type="checkbox"/>
Membre institutionnel	160 \$	<input type="checkbox"/>

Je désire que ces frais d'adhésion soient :

Option 1 - ajoutés à ma facture globale	<input type="checkbox"/>
Option 2 - l'objet d'une facture séparée	<input type="checkbox"/>

4. Modalités de paiement (voir note au bas)

Paiement à l'avance Paiement sur place

5. Confirmation de présence

Conformément à nos pratiques et à la politique de développement durable de l'Université Laval, l'institution hôte du colloque, nous entendons tout mettre en oeuvre afin de limiter au minimum le gaspillage des ressources. C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire part de vos **plages de présence au colloque, de même que de vos besoins de repas.**

Je serai présent au colloque le :

16 juin 2010	<input type="checkbox"/>	au lunch du 16 juin 2010	<input type="checkbox"/>	au cocktail du 16 juin 2010	<input type="checkbox"/>	(inclus)
17 juin 2010	<input type="checkbox"/>	au lunch du 17 juin 2010	<input type="checkbox"/>			
18 juin 2010	<input type="checkbox"/>	au lunch du 18 juin 2010	<input type="checkbox"/>			

Besoins alimentaires particuliers :

Veuillez nous faire parvenir votre formulaire d'inscription par télécopieur au **1 (514) 343-2459** ou par courriel à **francine.jacques@rlt.ulaval.ca**

Description des modalités de paiement

Nous vous ferons parvenir une facture sur réception du formulaire d'inscription (deux, suivant les options choisies au point 3). N'oubliez pas de nous indiquer si vous comptez payer votre facture à l'avance ou sur place (c.-à-d. au moment de l'enregistrement sur le site du colloque). **IMPORTANT: Aucune annulation ne sera acceptée et aucun remboursement des frais d'inscription, de banquet et d'adhésion ne sera effectué après le 7 juin 2010.**

A. Paiement à l'avance

Deux options s'offrent à vous :

1. Vous réglez vous-même la facture par chèque (en devise canadienne) ou par carte de crédit (Visa ou MasterCard), auquel cas vous devrez la payer sur réception (et nous la retourner immédiatement, accompagnée de votre chèque ou des détails de votre carte de crédit).
2. Votre institution règle la facture, auquel cas cette dernière aura trente (30) jours à compter de sa réception pour l'acquitter.

B. Paiement sur place

Payez en argent comptant ou par chèque (en devise canadienne), par carte de débit (Interac) ou par carte de crédit (Visa ou MasterCard).

Veuillez noter que dans tous les cas, nous vous émettrons un reçu personnalisé.